

**FORUM
SANTÉ** VENDREDI **20**
SEPTEMBRE
2024

MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES AGENTS ATTEINTS DE PATHOLOGIES CHRONIQUES

Mieux comprendre le sujet



FLORENCE CAMPAGNOLA
Médecin du travail et chef de service médecine du CDG13



**RÉVÉLER L'INVISIBLE
VALORISER LE VISIBLE**

LE HANDICAP

La loi du 11 février 2005 dans son Article 114 donne la définition du handicap :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute **limitation d'activité ou restriction de participation** à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

- HANDICAP PSYCHIQUE
- HANDICAP SENSORIEL
- DÉFICIENCES INTELLECTUELLES
- TROUBLES DYS
- MALADIES INVALIDANTES

QU'EST-CE QU'UNE MALADIE CHRONIQUE ?

Définition du Haut Conseil de la santé publique

Proposée dans son rapport de 2009 : « La prise en charge et la protection sociale des personnes atteintes de maladie chronique »

- La présence d'un état pathologique de nature physique, cognitive ou psychologique appelé à durer
- Une ancienneté minimale de 3 mois ou supposée telle
- Un retentissement sur la vie quotidienne comportant au moins l'un des 3 éléments suivants :
 - une limitation fonctionnelle des activités ou de la participation sociale
 - Une dépendance vis-à-vis d'un médicament, une technologie médicale, d'un appareillage ou d'une assistance personnelle
 - La nécessité de soins médicaux ou paramédicaux , d'une aide psychologique, d'une adaptation, d'une surveillance ou d'une prévention particulière pouvant s'inscrire dans un parcours de soins médico-social

Savez-vous combien de personnes sont concernées par les maladies chroniques ?

- 5% ?
- 15% ?
- 25% ?

D'après le conseil économique social et environnemental (CESE) :

- 15% en 2019
- prévision de 25% en 2025

Problèmes Symptômes Dépression Médical Traitement Condition Troubles d'humeur Muscles
Diagnostic Facteurs Psychologiques Génétique Signes Santé Médecine Fatigue Corps
Syndrome Tissus Fatigue Santé Maladie Fatigue Médical Corps
Troubles du Sommeil Syndrome Tissus Fatigue Santé Maladie Fatigue Médical Corps
Corps Santé Fibromyalgie Diagnostic Maladie Génétique
Fatigue Santé Fibromyalgie Diagnostic Maladie Génétique
Maladie Corps Médical Diagnostic Maladie Diagnostic
Signes Syndrome Médical Médecine Troubles du Sommeil Tissus
Anxiété Signes Syndrome Médical Médecine Troubles du Sommeil Tissus
Tissus Douleurs Médical Diagnostic Maladie Diagnostic
Douleurs Troubles d'humeur Anxiété Diagnostic Rhumatologie
Douleurs Rhumatologie Anxiété Douleurs Douleurs
Troubles du Sommeil Douleurs Rhumatologie Anxiété Douleurs Douleurs
Rhumatologie Anxiété Douleurs Douleurs
Facteurs Psychologiques Médecine Tissus
Médical Diagnostic Maladie Diagnostic
Anxiété Douleurs Douleurs
Médical Diagnostic Maladie Diagnostic
Anxiété Douleurs Douleurs
Facteurs Psychologiques Médecine Tissus



LA FIBROMYALGIE

- **Syndrome caractérisé par des douleurs musculo-squelettiques chroniques profondes et diffuses (douleur chronique généralisée (DCG) dans au moins 4 à 5 parties du corps associés à :**
 - Des troubles du sommeil
 - Des troubles de l'humeur (détresse émotionnelle significative)
 - Une fatigue chronique
 - Une altération de la sensibilité
 - Des troubles cognitifs (difficultés de concentration et d'attention)

LA FIBROMYALGIE

- **Reconnaissance institutionnelle** depuis 1992 par l'OMS
- ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE EN 2007 :
« Entité clinique à part entière, non psychique et à prendre au sérieux »
- **Rapport HAS d'orientation et de santé publique** sur la fibromyalgie (état des lieux) en 2010
- Un « Parcours de santé d'une personne présentant une douleur chronique », publié par la HAS en 2023
- Une synthèse des recommandations internationales sur la fibromyalgie publiée par la Société française d'étude et de traitement de la douleur (SFETD) en 2023
- A l'international, plusieurs recommandations de bonne pratique publiées entre 2010 et 2022
- Lettre de cadrage conduite diagnostique et stratégie thérapeutique en avril 2024

L'ENDOMÉTRIOSE

- **Maladie gynécologique inflammatoire et chronique fréquente qui se caractérise par la présence hors de la cavité utérine de tissu semblable à celui de la muqueuse de l'utérus.**

Conséquences :

- Douleur intense lors des règles
- Douleurs chroniques lie aux adhérences
- Infertilité
- Fatigue chronique

Les rhumatismes inflammatoires chroniques (RIC)

- **Polyarthrite rhumatoïde** (touche 0,5% de la population en France) inflammation articulations au départ mains et pieds
- **SPA** (touche 0,3% de la population en France) homme jeune atteinte rachis lombaire et du bassin plus ou moins atteinte oculaire
- **Rhumatisme psoriasique** (touche 0,1 à 0,2% de la population en France) pas de parallélisme entre les lésions cutanés et le rhumatisme
- **Maladies des articulations et ou de la colonne vertébrale** caractérisées par des douleurs plus importantes la nuit et le matin que le soir (gonflement et raideur associés)
- Ce sont des **maladies auto-immunes** (activation du système immunitaire qui dépasse son rôle de défense contre les agents extérieurs et qui s'attaque aux propres cellules de l'organisme)
- Traitement souvent lourd avec répercussion importante sur l'activité professionnelle
- (fatigabilité, surveillance médicale ++, essais multiples de traitement avec effets secondaires en l'absence de réponse thérapeutique)

Insuffisant rénal dialyse

- Grosses difficultés pour le maintien au poste
- Agent dialysé 3 fois par semaine de jour
- Pas de places en dialyse de nuit
- Utilisation CLM fractionné
- Utilisation TPT
- Puis poste en télétravail exclusif

ET L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DANS TOUT CA ?

- **LE MÉDECIN DU TRAVAIL est un interlocuteur privilégié mais pas que**
- Pour l'accompagnement de l'agent dans le collectif de travail et sensibiliser et informer l'entourage professionnel
- Pour estimer la compatibilité entre un poste de travail et ses caractéristiques et les capacités d'un agent à y faire face
- Pour évaluer les aménagements nécessaires quand une pathologie le requiert.
- Les aménagements de postes sont individualisés , non figés ,réévalués pour être adaptés au rythme de l'évolution de la maladie et de son retentissement sur l'agent.
- Le télétravail peut être une grande aide au maintien dans l'emploi pour les personnes touchées par une maladie chronique. Il peut constituer un aménagement du poste de travail

ET LES COLLECTIVITÉS DANS TOUT ÇA ?

- EN GRANDE DIFFICULTÉ
- Les restrictions budgétaires des collectivités territoriales ont souvent pour conséquence une non-compensation des restrictions
- Les équipes doivent alors absorber une charge de travail supplémentaire liée à la quote-part qui ne peut être effectuée par les collègues malades, ce qui peut conduire au rejet et à la stigmatisation dans certains postes (aménagement temporaires)
- Recul de l'âge de départ à la retraite
- Utilisation massive du TPT par les agents

ET LES AUTRES PARTENAIRES DANS TOUT ÇA ?

- Ils sont présents aujourd'hui pour nous accompagner
- Et répondre à vos questions

MERCI !